

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise stratégique des opérations douanières et fiscales

Conférence GP45 du 19 Septembre 2016

Sur la résilience de la chaîne logistique

Jacques PONS

Professeur à l'ENSAM, à l'ISC (MBA SCM)

Dr société IPM

(consulting à l'international)

Cette conférence fait suite à celle qui s'est déroulée en février dernier sur la "**maitrise des risques de la Supply Chain de l'entreprise**". auxquels on doit intégrer les **risques liés à la réglementation douanière**.

La **non-maîtrise des procédures douanières** (règles d'origine par exemple) peut conduire à des **arrêts** voire à des **ruptures** de Supply Chain, avec des **amendes** à la clé (voire des infractions **pénales**) .

Au contraire, la **maîtrise et la connaissance du droit douanier** permettent de **fluidifier la chaîne logistique** et d'**optimiser** financièrement les flux internationaux import et export (TVA et autoliquidation, optimisation du BFR, régimes douaniers économiques dits « particuliers »).

Objet de la Conférence GP 45
du 19 septembre 2016

Les évolutions **du Code des Douanes de l'Union (CDU)** applicables depuis mai 2016, visent à amplifier cette **optimisation** pour les entreprises tournées vers l'international qui sauront les intégrer dans leur **stratégie**.

Ghenadie RADU et moi-même, en nous basant sur notre expérience terrain, voudrions essayer d'illustrer comment la prise en compte et la connaissance des réglementations douanières, peuvent devenir un **atout pour l'optimisation de la stratégie Supply Chain** de l'entreprise.

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise stratégique des opérations douanières et fiscales

Rappel des Aspects positifs des MISSIONS de l'Administration des Douanes

Affaires maritimes

Missions de protection :

Santé publique (médicaments) , Sécurité (armes)

Consommateur (contrefaçons, normes...)

Patrimoine culturel, CITES, Convention de Washington...

Missions économiques :

Accords commerciaux, régimes préférentiels,

Normes,

Statistiques commerce extérieur

Plan

- **Importance de la maîtrise des opérations douanières et fiscales dans la maîtrise de la chaîne des flux physiques internationaux.**
- **1) Risques liés à la non maîtrise pour les SC internationales.**
- **2) Manque de (re)connaissance de la matière douanière (sauf AREVA, MICHELIN,...L'OREAL, RECKITT BENCKISER!!!!....)**
- **3) Matière complexe, réservée à des spécialistes. G.RADU**
- **4) Fondamentaux à maîtriser : G.RADU**
 - I. l'espèce tarifaire : SH (RTC 120 jours max et valable 3 ans)
 - II. l'origine : accords préférentiels et pays tiers (RCO) 100 mio € : montant de la fraude
 - III. la valeur en douane (valeur CIF, CIP, DAP)
 - IV. la mise en libre pratique (MLP) : droits de douanes
 - V. la mise à la consommation (MAC) : TVA douanière
- **5) Opportunités offertes par le CDU (Code Douanier Européen) depuis 1^{er} mai 2016**
- **6) Gestion et optimisation des procédures douanières en interne ou en externe (Expeditors, Bolloré, SDV!!!.)**

Plan

• 7. Opportunités à saisir pour optimiser sa stratégie à l'international et bénéficier du nouveau CDU.

– 7.1 Obtention des statuts : G RADU

- **d'exportateur agréé** (EA/AE) pour palier l'émission des EUR1/ATR1
- de C-TPAT (US), et **OEA/AEO** (UE) pour devenir un partenaire privilégié des Douanes mondiales

– 7.2 Recours à des outils d'optimisation fiscale :

- AI2 (importations suivies de réexportation ou réexpédition)
- Achats en franchise en France
- Régime 42 (29% de la fraude!) : importation par un autre Etat Membre
- Régime m+25 (avec caution)
- Régime d'auto-liquidation : Loi pour l'économie « bleue » J.O 21.06.2016
- Régimes particuliers (ex-suspensifs et économiques, « grand régime de perfectionnement actif » incluant transformation sous douane)
- **Dépôts temporaires** (ex Entrepôts sous douane, zones franches) : **90j** au lieu de 45j/mer et 20j autres modes)

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise des aspects douaniers, déclaratifs et fiscaux à l'international

1) Défaut de maîtrise et risques :

- d'arrêt de la chaîne logistique internationale étendue tant à l'export qu'à l'import (*Business Continuity Management*)
- de saisies des marchandises
- d'amendes pénales pour l'exportateur et/ou l'importateur, (même de bonne foi!)

Certificat d'origine :

- Justificatif d'origine Française et communautaire
- Rédigé en anglais
- Signé par une personne habilitée par la CCI
- Visé par la CCI
- Visa payant

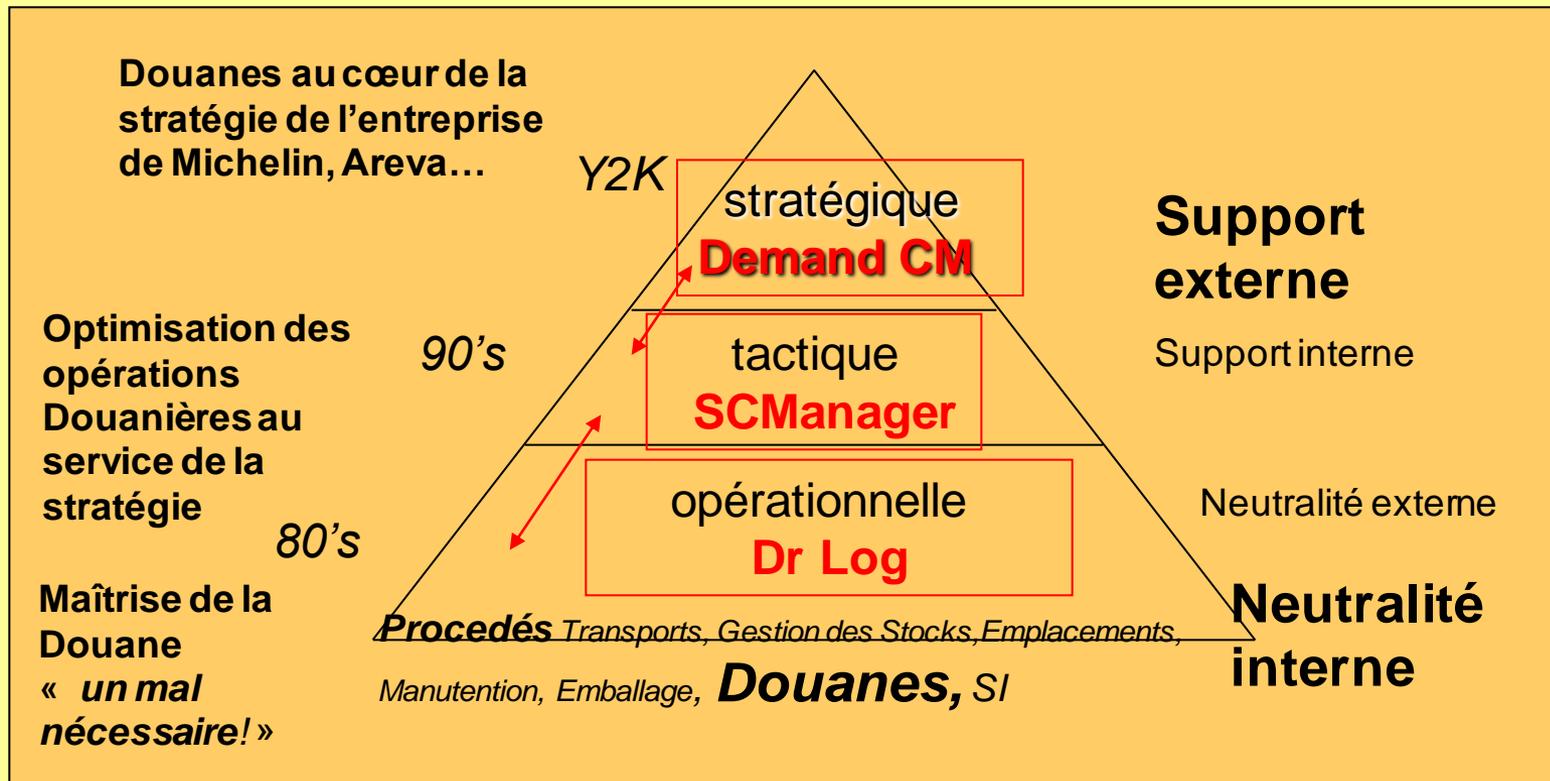
1 Consignor - Expéditeur - Expedidor	No.	COPY
2 Consignee - Destinataire - Destinataria	EUROPEAN COMMUNITY COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE - COMUNIDAD EUROPEA	
	CERTIFICATE OF ORIGIN CERTIFICAT D'ORIGINE - CERTIFICADO DE ORIGEN	
	3 Country of Origin - Pays d'origine - País de origen	
4 Transport details - Informations relatives au transport - Datos relativos al transporte (Optional)	5 Remarks - Remarques - Observaciones	
6 Item number, marks, numbers, number and kind of packages; description of goods		7 Quantity
8 THE UNDERSIGNED AUTHORITY CERTIFIES THAT THE GOODS DESCRIBED ABOVE ORIGINATE IN THE COUNTRY SHOWN IN BOX 3 L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case No. 3 La autoridad infrascrita certifica que las mercancías abajo mencionadas son originarias del país que figura en la casilla no. 3		
Place and date of issue; name, signature and stamp of competent authority Lieu et date de délivrance; désignation, signature et cachet de l'autorité compétente Lugar y fecha de expedición; designación, firma y sello de la autoridad competente		

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise des aspects douaniers, déclaratifs et fiscaux à l'international

- **2) Manque de (re)connaissance de son importance**
- **Notion de « neutralité interne » et loi de Murphy
(modélisation selon Hayes et Wheelwright)**

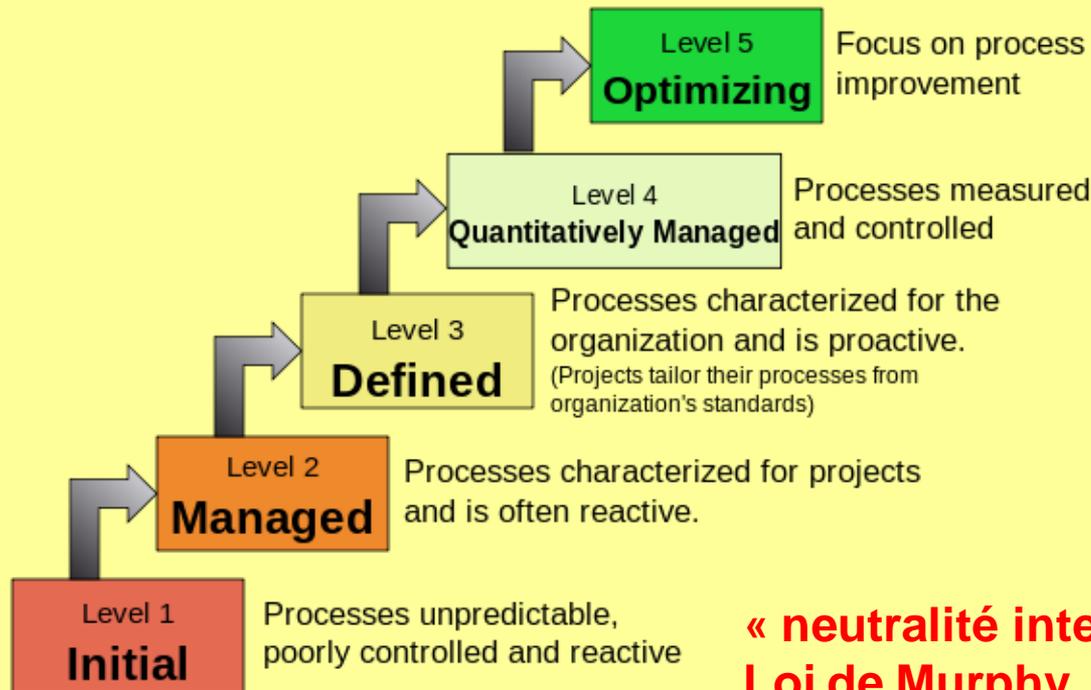
2) Non reconnaissance de l'importance des procédures douanières et Modélisation selon HAYES & WHEELWRIGHT



2) CMMi

Capability Maturity Model Integration

Characteristics of the Maturity levels



« Support externe »
Techniques douanières au cœur de la stratégie

« neutralité interne »
Loi de Murphy

2) Exemple de Sociétés qui ont une stratégie douanière

MICHELIN & AREVA

SC magazine

- Nécessite de **compétences multiples**. Somme considérable d'informations à traiter qui réclame de l'expertise, du temps et de l'énergie. Seules les plus grosses ont les moyens d'embaucher un ex-fonctionnaire des douanes ou transitaire
- **MICHELIN** (Claire MOSNIER) a mis en place projet « *Clean Files* » (Provider Amber Road) : veille sur les réglementations douanières.
- Juin 2014 : création d'un poste à temps plein, *Group Expert Control Officer* qui rapporte au Dr douane du Groupe.
- **AREVA** (Marc TERTRAIS Dr des affaires douanières) : « *il est nécessaire de mettre en œuvre une politique douanière dans les entreprises et de lui donner une substance juridique comme gage d'efficacité. C'est une fonction importante dont il faut accepter le coût* ».
- « *La compliance doit être traitée comme un centre de profit et non plus subie comme un poste de dépenses* »

TOP 15 Leaders SCM EMEA

Gartner Group septembre 2015

N°1	UNILEVER (4ème mondial)
N°2	INDITEX (11ème mondial) N°12 BASF
N°3	H&M (13ème mondial) N°13 VW
N°4	SEAGATE N°14 RECKITT BENKISER
N°5	NESTLE N°15 SYNGENTA
N°6	L'OREAL
N°7	BMW
N°8	GLAXOSMITHKLINE
N°9	DIAGEO
N°10	AHOLD
N°11	DELPHI

Top 10 selon Garner Group (2015)

- On note la présence d'une entreprise du Luxe dans ce *top ten* (*et dans notre salle ce soir!!*):
- **L'Oréal**, le n°1 mondial de la cosmétique (23 Md de CA , 77 500 employés dans 130 pays, 624 brevets déposés en 2013, 28 marques internationales) , qui a transformé sa **Supply Chain** en **avantage compétitif** en créant une **chaîne logistique intégrée** au sein d'une Direction qui regroupe la Production, les Marchés et les Clients.
- Ce changement de culture a permis d'améliorer **le taux de service client** de 94,7% en 2010 à 96,9% en 2014 sur toutes les divisions monde, avec une justesse des prévisions passée de 60% en 2009 à 71% en 2014 pour l'Europe et des coûts globaux logistiques en baisse.

2) Exemple de Sociétés qui ont une stratégie douanière

RECKITT BENCKISER

juillet 2016

- **Head of VAT and Customs**
- **Key Responsibilities**

To design and implement a **new strategy** for the management of Indirect Taxes for RB. Including planning and **compliance** for RB's exposures to Sales Taxes, VAT, Import Duties, Excise Taxes and similar levies globally.
- To consider organisational construct and headcount needs and ensure alignment to the underlying business.
- Monitoring and improvement of systems to ensure **accuracy and timely submission** of relevant returns in all jurisdictions in which the group does business.
- A unique opportunity to provide a really strategic contribution to RB in this critical area.

2) Exemple de Sociétés qui ont une stratégie douanière

RECKITT BENCKISER

juillet 2016

- **Principal Accountabilities**
Reporting to Group Tax Director.
- Strategic role to devise launch **and lead a Global Indirect Tax strategy.**
- The strategy must provide a cost effective formula for **managing global compliance for indirect taxes**, identify planning and **savings opportunities** and **ensure penalties are minimised.**
- To minimise Indirect Tax **cash flow** impacts and leakages.
- RB processes around **importation procedures should be reviewed and improved where necessary.**
- Ongoing management, supervision and training of the Indirect Tax team.
- A Global Indirect Tax Policy and Framework is envisaged comprising **risk assessment methodologies, tools and compliance testing.**
- **Managing relationships with tax authorities including dispute resolution.**
-

3) Matière douanière, complexe, réservée à des spécialistes

- Notion de risque fiscal parle plus aux dirigeants que l'optimisation douanière!
- Pourtant la marginalisation des questions douanières par l'Entreprise n'élimine pas le risque douanier!
- Si on se plonge dans la réglementation douanière, des **gains de trésorerie** ou de réduction des **délais de passage** en douane peuvent être réalisés.
- Mais également des gains moins mesurables : suppression des risques, image auprès des clients..
- Marketing mixte : Vendre DAP/DDP apporte un meilleur taux de service au client et procure un avantage comparatif par rapport aux vendeurs en E (EXW) ou en F (FCA, FOB).

3) Complexité du droit douanier

G.RADU

- **Droit international** : OMC et OMD
- **Droit européen** : CDU depuis 1^{er} mai 2016
- **Droit national** : il y a **28 droits différents** dans l'UE!
Changement concerne surtout les sanctions pénales. France sévère : moindre **irrégularité** considérée comme une infraction entraînant une **réponse pénale**, contrairement aux Pays Bas
- Droit européen (253 articles) + Droit français (470 articles) soit **1408 articles** (hors accords de libre échange)! **Comment une PME peut-elle maîtriser un tel volume de réglementation!!!**

4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser :

G.RADU

- I. l'Espèce tarifaire : Nomenclature, SH**
- II. l'Origine : accords préférentiels et pays tiers**
- II. la Valeur en douane (valeur CIF, CIP, DAP)**
- IV. la Mise en Libre Pratique (MLP) : droits de douanes**
- V. la Mise à la Consommation (MAC) : TVA douanière**

4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser

G.RADU:

- **4. I. Notion de Nomenclature tarifaire et statistique**

Élément harmonisé des échanges internationaux
Depuis Convention de Bruxelles du
15 décembre 1950 puis du 14 juin 1983 (SH)

Recours au RTC délivrés dans les **120 jours (CDU)** et valables 3 ans (Système SOPRANO) .
290 000 TRC en 2012 pour l'UE

Doivent être mentionnés sur le **DAU IMA (Code C 626)**.

4.1 La nomenclature douanière et classement tarifaire

(cf RITA pro.douane.gouv.fr)

ex : papier A4

- SH : 48 (Chapitre SH) **révisé 1^{er} janvier 2012**
- SH : 48 02 (Position SH) : commun à 180 pays
- SH : 48 02 56 (Sous position SH) **à faire figurer de préférence sur les factures**
- NC8 : 48 02 56 10 (expéditions/introductions)
- Taric : 48 02 56 10 00 (imports/export)
- NDP : 48 02 56 10 00 + code additionnel

Cf http://europa.eu.int/taxation_customs/dds/fr/home.htm

4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser :

G.RADU

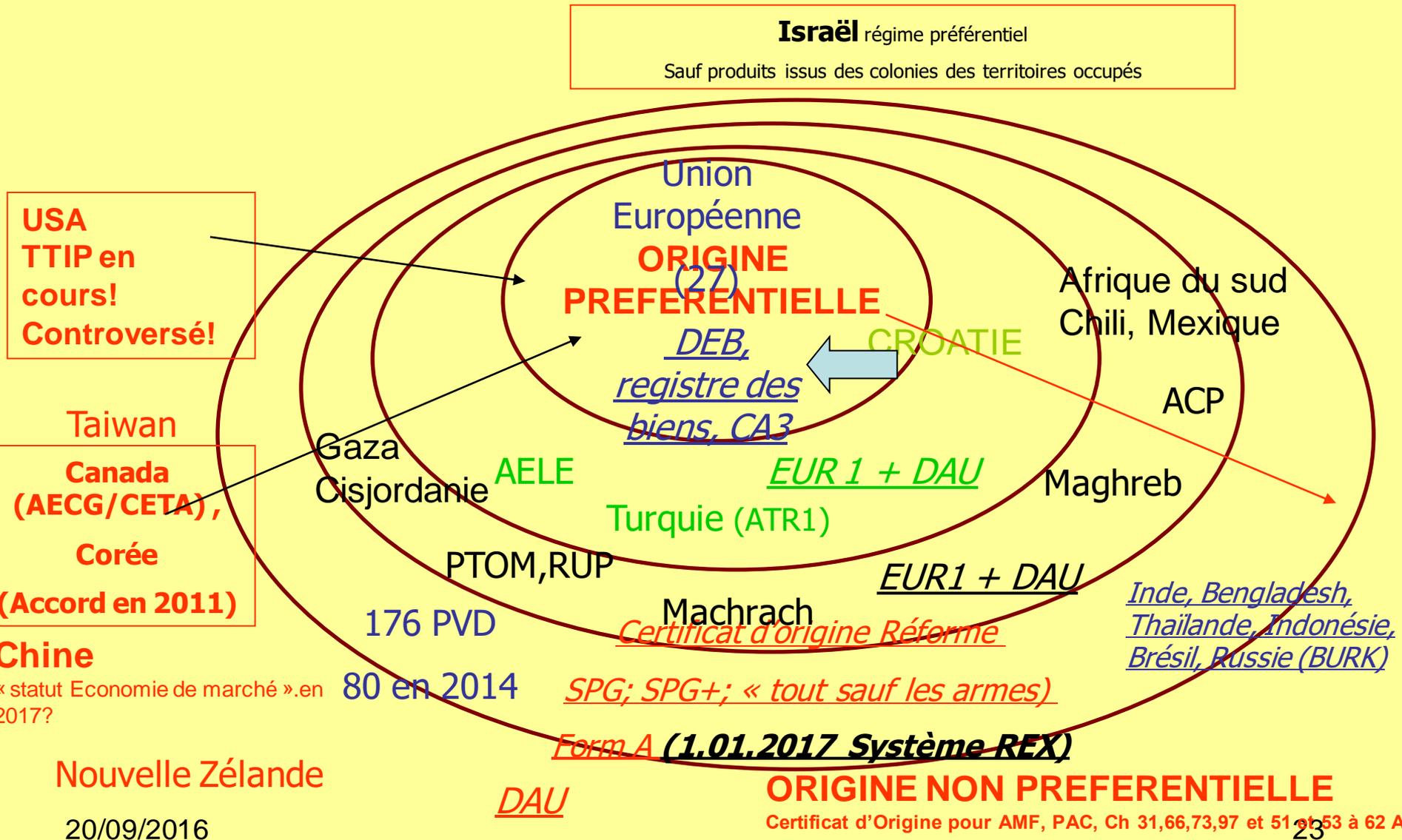
4. II. Notion d'ORIGINE des Marchandises

Élément controversé des échanges internationaux
Complexe car aucune définition internationale envisagée
car expression de la souveraineté d'un Etat ou d'un groupe d'Etats

Si le couple " origine/code douanier" n'est pas cohérent et/ou correct par rapport aux spécifications du produit ,ceci peut générer un contentieux douanier avec l'Administration douanière.

4.II Origine et accords préférentiels de l'UE

1^{ère} zone commerciale du monde, 1/6^{ème}



4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser :

G.RADU

- 4. III. **Valeur en douane**
- **Assiette pour les droits de douane (MLP) et la TVA douanière (MAC)**
- **Fin du régime des ventes successives (art 128 AE)**

4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser :

- 4. IV. Mise en libre pratique
- *Free entrance process*
- Paiement des droits de douane selon nomenclature et origine

4) Concepts douaniers Fondamentaux à maîtriser :

- 4. V. Mise à la consommation
- *Free Consumption Process*
- Paiement de la TVA douanière sur la valeur de la facture + droits de douanes

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise des aspects douaniers, déclaratifs et fiscaux à l'international

- 5. Changements au 1^{er} mai 2016

Code des Douanes de l'Union (CDU)

Etape majeure de l'intégration européenne,

Puissant vecteur de croissance si les Entreprises saisissent les **opportunités** nouvelles offertes par ce cadre renouvelé!

CDC remplacé par CDU en mai 2016 avec période transitoire de 3 ans

- Objectifs :
- - **Moderniser** les procédures douanières
- - **Accélérer et simplifier** les formalités douanières (dédouanement centralisé, GUN, choix du lieu de contrôle),
- Loi pour l' **Economie Bleue** JO 21 06 2016 et **auto-liquidation TVA**
- - **Améliorer** le fonctionnement de l'UE à 28 (27!) . **Dématérialisation** et Rénovation de ses **systèmes informatiques** avec DELT@, SOPRANO, GAMMA (*Marie Brizard MBWS*) , ICS, ECS
- - **Renforcer** la sécurité : systèmes **ICS/ECS**,
- **ENS (Loi des 24h avant embarquement)**; « remplissage multiple » quand ICS2 sera en place.
- **Se tourner vers les entreprises : statut privilégié d' **OEA****

SECURITY and 24 Hours Rule

US Bureau of Customs and Border Protection Security Measures



L'Entreprise et la Douane

Maîtrise des aspects douaniers, déclaratifs et fiscaux à l'international

- *5. Opportunités à saisir pour optimiser sa stratégie à l'international et bénéficier du nouveau CDU.*
 - 5.1 d'exportateur agréé (EA/AE) : fin EUR1 avec Corée depuis 2011
 - 5.2 de C-TPAT (US),
 - 5.3 d'OEA/AEO (EU)

Certificat de circulation

EUR1:

- Justificatif d'origine française et communautaire
- Rédigé en français / anglais
- Signé par l'exportateur
- À présenter lors des formalités de douane export
- Visé par le service des douanes
- Visa gratuit

MOVEMENT CERTIFICATE			
1. Exporter (name, full address, country)		EUR.1 NO. A 000.000	
		See notes overleaf before completing this form	
3. Consignee (name, full address, country) (Optional)		2. Certificate used in preferential trade between and (Insert appropriate countries, groups of countries or territories)	
		4. Country, group of countries or territory in which the products are considered as originating	5. Country, group of countries or territory of destination
6. Transport details (Optional)		7. Remarks	
8. Item number; Marks and numbers; Number and kind of package(s); Description of goods		9. Gross weight (kg) or other measure (litres, m ³ , etc.)	10. Invoices (Optional)
11. CUSTOMS ENDORSEMENT Declaration certified Export document (F) Form No Customs office Issuing country or territory Date (Signature)		12. DECLARATION BY THE EXPORTER I, the undersigned, declare that the goods described above meet the conditions required for the issue of this certificate. Place and date (Signature)	

L'Entreprise et la Douane

Maîtrise des aspects douaniers, déclaratifs et fiscaux à l'international

- **5. Outils de résilience pour fluidifier la chaîne logistique acquisition des statuts :**

5.2 C-TPAT (US)

Customs Trade Partnership Against Terrorism

5.3 OEA/AEO (UE) : OEA-C et OEA-F (depuis CDU)

Opérateur Economique Agréé

5.2 à 5.3 La génèse du C-TPAT à l'OEA

2001

ATTENTATS
WORLDTRADE CENTER

C-TAPT
SECURISATION DU FRET

2008

O.M.D. = SAFE
U.E. = O.E.A
MONDE 140 pays

2013

11 000 entreprises
certifiées en U.E.
Reconnaissance
mutuelle
U.S.A. / Japon/Suisse...



5.3 OEA et JF HILLEBRAND France

- Principale filiale Groupe allemand
- Logisticien spécialisé en vins et spiritueux
- 120 000 commandes à l'export/an vers 120 pays (USA, Japon, Chine, Canada)
- 520 000 déclarations douanières (accises)
- **1^{er} commissionnaire français à avoir obtenu en mars 2009 le statut OEA « full » ce qui a été très précieux pour servir les clients US soumis au C-TPAT.**

5.3 Remise du certificat OEA à la Maison Louis Latour (nov 2015)

- La **Maison Louis Latour**, créée en **1767**, l'un des plus grands négociants-éleveurs de Beaune, est résolument tournée vers une croissance internationale.
- Grâce à la qualité de ses produits, elle réalise **75 % de son chiffre d'affaires à l'export** et vend sa production dans **67 pays**.
- Or, **l'une des exigences majeures des clients des entreprises françaises est la sécurité** : sécurité dans la qualité des produits, mais aussi sécurité de nos entreprises.

Le statut d'Opérateur économique agréé (OEA) que la Maison Louis Latour vient d'obtenir, répond directement à cette exigence, car il est avant tout un label de sécurité et de confiance accordé par la Douane.

Cette relation de confiance avec la Maison Louis Latour est ancienne. Dès 2003, une convention bilatérale a été signée avec la douane concernant la gestion des produits soumis à accises. Puis, en 2011, la Maison Latour a obtenu le statut **d'Exportateur Agréé**, véritable atout commercial qui permet de faciliter les formalités à l'export et garantir l'origine sur facture. **La certification OEA, véritable passeport pour l'export, est la suite logique au partenariat avec la douane, en le renforçant encore davantage.**

La Maison Louis Latour est la 1ère maison des vins de Bourgogne à recevoir la certification

« Opérateur Economique Agréé » ■

5.3 Statut d'OEA renforcé avec le CDU simplifications réservées aux OEA par le CDU

- Le statut d'OEA devient impératif pour bénéficier des nombreux avantages du CDU et constituer un passeport incontournable permettant l'accès à diverses facilitations douanières.**

5.3 Statut d'OEA renforcé avec le CDU simplifications réservées aux OEA par le CDU

- - a) **MESURE PHARE : Dédouanement centralisé (DC)**
 - - b) **Choix du lieu du contrôle : « bureau de présentation »**
 - - c) **Auto-évaluation (art 85) :**
 - - d) **Inscription en comptabilité matières** (art 182 CDU)
 - - e) **Montant réduit de la garantie globale**
-
- Le nouveau critère de **compétence professionnelle**
 - trois possibilités : ●
 - Disposer de **3 ans d'expérience** ●
 - Avoir suivi une **formation qualifiante** ●
 - Appliquer une **norme de qualité** en matière douanière

Supply Chain Magazine

19 septembre 2016

- **Le premier Club OEA** (opérateur économique agréé) au niveau national été inauguré à Isigny-Sainte-Mère (14) jeudi dernier. Au total, **42 entreprises** ayant ce statut font partie du Club. Parmi elles, des **opérateurs de transport et/ou logisticiens** tels que **Messageries Laitières, Normatrans, Cap Gel, Transports Godefroy, Sogena Transit**. Mais **des industriels** ont également accès au statut **OEA**. En Normandie, c'est le cas de **Robert Bosch, Isigny-sur-Mer** (produits laitiers) ou encore **Guy Degrenne**. Le 15 septembre, 18 entreprises normandes ont reçu le diplôme. L'objectif du Club, prévu par le plan français « Dédouanez en France » présenté il y a un an à Bercy, est **d'assurer la mise à jour de ses membres sur l'évolution de la réglementation douanière**. Ils se réunissent au moins une fois par an

5.3 GUN



6. Externalisation de la gestion des opérations douanières

- Externalisation des procédures vers des transitaires, commissionnaires en douanes, sans chercher à comprendre les procédures et pouvoir juger de la qualité de la prestation.

Manque de compétences en interne pour comprendre les informations à fournir et « coacher » les prestataires extérieurs.

6. Personnes habilitées à déclarer les marchandises :

.

- **Commissionnaire en Douane agréé (PDC). Représentant en douane enregistré (CDU) obligatoire en 2018.**

- absence d'infractions graves ou répétées aux législations douanière et fiscale et absence d'infractions pénales graves liées à l'activité économique du demandeur au sens de l'article 39 a) du [code des douanes](#) de l'Union ;
- système de tenue des écritures douanières et commerciales approprié tel que détaillé à l'article 8 ;

- compétence professionnelle au sens de l'article 39 d) du [code des douanes](#) de l'Union et de l'article 27 du règlement d'exécution (UE) du 24 novembre 2015 susvisé..

• Critères réputés remplis pour les OEA

• **Art 18 CDU : Représentation directe (RD) (2 case 14 du DAU):** client (mandant) seul déclarant et seul débiteur des droits et taxes. **Fin du monopole avec le CDU**

• **Représentation indirecte (RI) (3 case 14 du DAU) :** agit en son nom propre et tenu solidairement au paiement des droits et taxes avec son mandant.

• **Art 18§3 CDU : tout titulaire d'une autorisation OEA-C peut proposer ses services dans un autre Etat Membre.**

• **PDU transformée (sur 3 ans à partir de 2016) en Dédouanement Centralisé (CDU), DELTA D. Bureau de présentation et de déclaration**

7. Recours à des outils d'optimisation fiscale :

7.1 AI2 : importations suivies de réexportation ou réexpédition

7.2 Régime 42 : (29% de la fraude!) : importation par un autre Etat Membre

7.3 Achats en franchise en France

7.4 Régime m+25 (avec caution et PDU) : permet de récupérer la TVA douanière avant de l'avoir payée.

7.5 Régime d'auto-liquidation pour toutes les entreprises (sauf Loi Sapin 2). Loi pour l'attractivité française (25% des DD conservés par Etat d'importation)

7.6 Régimes particuliers

7.7 Dépôts temporaires

Régimes particuliers

G.RADU

7. Recours à des outils d'optimisation fiscale :

7.6 Régimes particuliers (ex-suspensifs et économiques, « grand régime de perfectionnement actif » incluant transformation sous douane)

Suppression de l'obligation de ré-exporter et des intérêts compensatoires

Perfectionnement passif : généralisation de la taxation sur la plus-value.

7.7 Dépôts temporaires

(ex Entrepôts sous douane, zones franches) : allongement durée de séjour à **90j** au lieu de 45j/mer et 20j autres modes)

Home[What's new?](#)**Export from EU**[Tariffs](#)[Procedures and Formalities](#)[Statistics](#)[Trade Barriers](#)[SPS: Sanitary and Phytosanitary Issues](#)[Rules of Origin](#)[Services for SME](#)**Import into the EU**[EU Tariffs](#)[Other Resources](#)

Procedures and Formalities

Search results

- Country: **China**
- Product Code: **8431**
- Product description: **parts suitable for use solely or principally with the machinery of headings 8425 to 8430**

Other information of this product code

- [Tariffs](#)
- [Statistics](#)

New Search

Data provided by [Mendel Verlag](#) © on 10 Sep 2014

Country overview

- [Changes](#)
- [General Information](#)
- [Note](#)
- [Sanctions](#)
- [International Agreements](#)
- [Preferential Treatment](#)
- [Export Controls](#)
- [Customs Procedures](#)
- [Customs Regulations](#)
- [Free Trade Zones and Warehousing](#)
- [Customs Value](#)
- [Registration](#)
- [Government Procurement](#)
- [Foreign Investment](#)
- [Anti-Dumping and Anti-Subsidy](#)
- [Import Regulations](#)
- [Animals and Products of Animal Origin](#)
- [Plants and Plant Products](#)
- [Foodstuffs and Related Goods](#)
- [Genetically Modified Organisms](#)

General requirements

- [Cargo Manifest](#)
- [Customs Import Declaration](#)
- [Commercial Invoice](#)
- [Pro Forma Invoice](#)
- [Packing List](#)
- [Certificate of Origin](#)
- [Air Waybill](#)
- [Rail Waybill Conforming to both COTIF and SMGS Agreements](#)
- [Bill of Lading](#)
- [Insurance Certificate](#)
- [Customs Registration](#)
- [Business Licence](#)
- [Import and Export Business Licence](#)
- [Registration with the Chinese Customs Authorities](#)

Specific requirements

- [Registration of Used Machinery and Electrical Equipment](#)

“A company with well-trained staff to customs techniques will ultimately not only have improved relations with the Customs (“Customs-Business” partnership), but may also use this knowledge to better define its development strategy internationally”

- *Merci pour votre attention*

